

Mairie de

VENDEMIAN
34230

ARRÊTÉ

AVANCEMENT DE GRADE

Tableau annuel 2024

Le Maire de Vendémian,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L132-10 ; L522-4 ; L522-24 ; L522-26 ; L522-28 et L522-29,

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 1^{er} octobre 2022,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Animateur Principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon	Promouvable à la date du
NOGUES David	Animateur Principal de 2 ^{ème} classe (ancienneté)	01/07/2024

ARTICLE 2 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon	Promouvable à la date du
DAVID Jean	Adjoint Technique Territorial (ancienneté)	01/07/2024

ARTICLE 3 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Agent Spécialisé principal de 1^{ère} classe des Ecoles Maternelles est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon	Promouvable à la date du
CELLIER Cécile	Agent Spécialisé Principal de 2 ^{ème} classe (ancienneté)	01/07/2024

ARTICLE 4 : Le tableau annuel d'avancement pour l'année 2024 est réparti comme suit :

	Nombre de Femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	1	2
Inscrits	1	2

ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

ARTICLE 5 : Ampliation adressée au Président du Centre de Gestion et au Comptable de la collectivité,

Fait à Vendémian, le 3 avril 2024

Le Maire,



David CABLAT.

GRADE D'AVANCEMENT : Animateur principal de 1^{ère} classe

Le Maire,

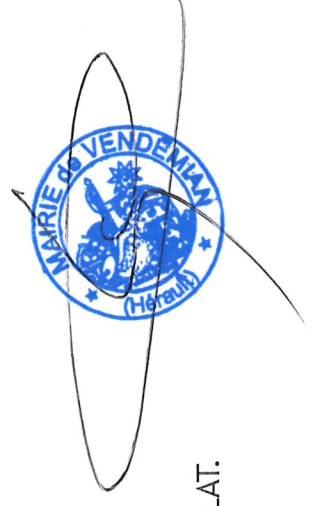
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu l'arrêté 2002 - 129 du 1er octobre 2022 portant sur les lignes directrices de gestion
après avis des membres du Comité Technique du 15 septembre 2022,

ARRETE le tableau suivant :

Mat	Nom	Prénom	Direction	Grade actuel	Examen Professionnel ou à l'ancienneté	Date souhaitée de l'avancement
15985	NOGUES	David	Jeunesse	Animateur principal de 2 ^{ème} classe	Ancienneté	01/07/2024

Fait à Vendémian, le 2 avril 2024

Le Maire,



David CABLAT.



GRADE D'AVANCEMENT : Agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles

Le Maire,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu l'arrêté 2002 - 129 du 1er octobre 2022 portant sur les lignes directrices de gestion
après avis des membres du Comité Technique du 15 septembre 2022,

ARRETE le tableau suivant :

Mat	Nom	Prénom	Direction	Grade actuel	Examen Professionnel ou à l'ancienneté	Date souhaitée de l'avancement
20240	CELLIER	Cécile	ATSEM	Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe	Ancienneté	01/07/2024

Fait à Vendémian, le 2 avril 2024

Le Maire,



David CABLAT.

GRADE D'AVANCEMENT : Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe

Le Maire,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu l'arrêté 2002 - 129 du 1^{er} octobre 2022 portant sur les lignes directrices de gestion
après avis des membres du Comité Technique du 15 septembre 2022,

ARRETE le tableau suivant :

Mat	Nom	Prénom	Direction	Grade actuel	Examen Professionnel ou à l'ancienneté	Date souhaitée de l'avancement
24724	DAVID	Jean	Personnel Polyvalent	Adjoint technique territorial	Ancienneté	01/07/2024

Fait à Vendémian, le 2 avril 2024

Le Maire,



David CABLAT.